



# Newsletter trimestrielle Réseau Aide et Justiciables Janvier 2026

---

## Des news du R.A.J.

---

20  
26

### NOS VOEUX

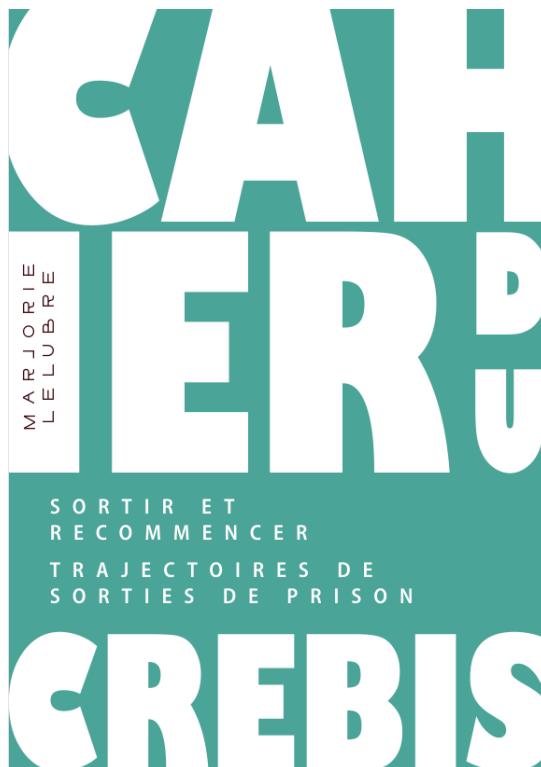
En ce début d'année 2026, l'équipe du R.A.J. réaffirme son attachement aux valeurs qui nous rassemblent. Face aux tensions et aux reculs qui traversent notre société, nous vous adressons des vœux de persévérance et de solidarité, afin de continuer à défendre ensemble une société plus juste et respectueuse des droits de toutes et tous.

## SORTIR ET RECOMMENCER...

Ce rapport, s'inscrit dans une démarche collaborative de recherche entreprise par le Crébis et l'absl Rizome, à laquelle le RAJ s'est associé.

Rédigé sur base d'entretiens individuels d'expert·e·s du vécu et de focus groupes rassemblant différent·e·s professionnel·le·s de terrain, ce document interroge les réalités vécues et subies par les personnes judiciairisées à la sortie de détention.

Télécharger le cahier



## DOCUMENTAIRE

Clap de fin du tournage pour notre troisième documentaire. Ce projet s'inscrit dans une démarche de sensibilisation autour de deux enjeux majeurs : la consommation de stupéfiants et la continuité des soins pour les personnes incarcérées en Belgique.

📌 Pour 2026 : le montage et la finalisation de ce film feront partie de nos priorités afin de pouvoir partager cet outil de réflexion avec les professionnel·les, les institutions et le grand public.

---

## Quelques informations du secteur

---

## MOBILISATION DU SECTEUR SOCIAL-SANTÉ BRUXELLOIS

**Un rassemblement du secteur social-santé sera organisé le vendredi 23/01. L'objectif est de demander une politique régionale centrée sur les besoins de la population, un meilleur investissement dans nos secteurs et la pérennisation de nos emplois.**

Un préavis en front commun a été déposé pour les CP 330, 332, 318, 319 et pour les services publics.

Le lieu du rassemblement reste encore à définir mais vous pouvez déjà noter la date dans votre agenda et en parler à vos collègues !

## LEGISLATION

La loi du 19 décembre 2025 restreignant les libertés des personnes détenues a été publiée au [Moniteur belge du 6 janvier 2026](#).

La loi :

- rend punissables **l'évasion et la dégradation du matériel de surveillance électronique** (modification du Code pénal existant et du nouveau Code pénal).
- confère un fondement légal à **la réalisation de tests de drogues** en prison (modification de la loi de principes).
- prévoit **une révocation obligatoire de la surveillance électronique** par le JAP/TAP en cas de **dégradation délibérée du matériel de surveillance électronique**.

Toutes les dispositions entreront en vigueur le **16 janvier 2026** à l'exception des modifications apportées à la loi de principe concernant les tests de drogue dont la date d'exécution sera déterminé par arrêté royal.

---

## Ressources

---



## "En marge en marche" Tahar Elhamdaoui

### *Livre*

Dans ce livre, Tahar Elhamdaoui explore les étapes de sa vie qui l'ont façonné : enfance fragmentée, passage par la prison et processus de reconstruction. Comme professionnel, il cherche à offrir aux jeunes qu'il accompagne ce qu'il a lui-même reçu : une seconde chance, la conviction qu'ils peuvent réécrire leur histoire.

[Obtenir le livre](#)



## Le stigmat de la paternité incarcérée en France.

Marine Quennehen,  
Anne Interreiner

### *Article*

Dans les années 2000, les politiques pénitentiaires affichent leur intention de maintenir les liens familiaux, considérés comme une condition essentielle de la réinsertion des détenus et de la prévention de la récidive. La parentalité des détenus pourrait alors être envisagée par l'institution carcérale comme une ressource. De nettes différences apparaissent cependant entre les mères et les pères détenus,

[Voir l'article](#)



## Bracelet électronique : comment ça fonctionne ?

### La justice et moi

### *Podcast*

Cet épisode aborde la **mise en place du dispositif**, son **activation**, son **fonctionnement** et la **fin de la procédure**.

Souvent perçu par le grand public comme une « mesure de faveur », le bracelet est aussi une **contrainte lourde**, avec des conséquences importantes sur la vie personnelle, familiale et sociale des personnes concernées.

[Voir le podcast](#)

## L'Ambulatoire-Forest

Chaussée d'Alsemberg 208, 1190, Bruxelles

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

